



**PROFESSION COMPTABLE ET
FINANCEMENT EXPORT**

Rôle de certificateur

Jean SAPHORES
C.S.O.E.C.

Handicaps des PME

- ⌘ La chaîne de l'information financière des PME est moins sécurisée que pour les entreprises plus importantes
- ⌘ d'où une prise de risque supplémentaire pour leurs partenaires (clients ou banquiers)
- ⌘ ce qui se traduit par un financement plus cher

Handicaps des PME



- ⌘ Pour sécuriser l'information fournie par les PME
- ⌘ et donc réduire l'inégalité avec les plus grosses
- ⌘ l'intervention contractuelle d'un professionnel comptable est indispensable

Handicaps des PME

La révision légale (commissariat aux comptes) est obligatoire

⌘ pour toutes les sociétés de capitaux (SA, SCA)

⌘ et au delà de certains seuils :

☑ SARL

☑ Entités ayant une activité économique (associations, EPIC...)

Handicaps des PME

⌘ Pour la grande majorité des entreprises

☑ totalité des entreprises individuelles

☑ majorité des SARL

aucun dispositif légal de fourniture
d'assurance n'existe

⌘ En France les Experts comptables ont
établi un dispositif contractuel de
fourniture d'assistance

Rôle de l'expert comptable



L'expert comptable intervient

⌘ de façon ponctuelle et adaptée

⌘ aux différents événements

⌘ de la vie et de la croissance de l'entreprise

Rôle de l'expert comptable

En particulier dans le domaine comptable

Dans la phase initiale de la vie de l'entreprise :

- ⌘ services comptables et administratifs réduits (généralement une secrétaire)
- ⌘ donc le plus souvent externalisation de la fonction comptable chez l'expert comptable

Rôle de l'expert comptable

Au fur et à mesure de la croissance de la société

⌘ les services administratifs et comptables s'étoffent

☑ en nombre

☑ et en qualité du personnel

⌘ le rôle de l'expert comptable évolue alors vers des missions de surveillance

Rôle de l'expert comptable

Quand le seuil critique est atteint

- ⌘ l'entreprise est astreinte à une révision légale : Commissaire aux comptes
- ⌘ le rôle de l'expert comptable en matière de tenue comptable s'estompe
- ⌘ pour être remplacé par des missions de conseil et d'assistance à forte valeur ajoutée

Dispositif français



Dispositif de normes :

- ⌘ **normes générales** (applicables à toutes les missions)
- ⌘ **normes spécifiques** à certaines missions

Normes générales

& De comportement professionnel :

⌘ indépendance

⌘ compétence

⌘ qualité du travail

⌘ secret professionnel et devoir de discrétion

⌘ acceptation et maintien des missions

Normes générales

& De travail :

⌘ programmation des travaux

⌘ lettre de mission

⌘ délégation et supervision

⌘ utilisation des travaux d'autres professionnels

⌘ documentation des travaux

Normes générales

& De rapport

Le rapport est réalisé dans le but de faire connaître au client et le cas échéant aux tiers la nature des travaux réalisés et les conclusions émises à l'issue des travaux

Missions spécifiques

Trois types de missions (*dans l'optique d'une certification*) :

⌘ ***audit (contractuel)***

⌘ ***examen limité***

⌘ ***présentation***

Mission d'audit

⌘ Identique à l'audit légal

⌘ Rare pour des PME

⌘ Porte sur

☑ information financière : comptes annuels, consolidés, intérimaires

☑ autre information (financière ou non), systèmes et procédures, direction et gestion

Mission d'audit



- ⌘ Degré d'assurance élevé (mais non absolu)
- ⌘ Rapport : expression d'assurance sous une forme positive sur la régularité la sincérité et l'image fidèle des comptes

Mission d'examen limité

Objectif :

- ☒ permettre à l'expert comptable sur la base de diligences ne mettant pas en oeuvre toutes les procédures requises pour un audit
- ☒ d'attester qu'il n'a pas relevé d'éléments le conduisant à considérer que ces comptes ne sont pas établis dans tous leurs aspects significatifs conformément au référentiel comptable identifié

Mission d'examen limité



Porte sur :

- ⌘ information financière : comptes annuels, consolidés, intérimaires
- ⌘ autre information (financière ou non), systèmes et procédures, direction et gestion

Mission d'examen limité



⌘ Degré d'assurance modéré

car les procédures mises en œuvre ne sont pas de même nature ni aussi étendues que celles mises en œuvre dans un audit

⌘ Rapport : expression d'assurance sous une forme négative sur la régularité la sincérité et l'image fidèle des comptes

Mission de présentation

Objectif :

- ⌘ permettre au membre de l'Ordre d'attester sauf difficultés particulières qu'il n'a rien relevé qui remette en cause la régularité en la forme de la comptabilité ainsi que la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels en tenant compte des documents et informations fournis par l'entreprise

Mission de présentation



Porte sur :

⌘ information financière : comptes annuels,
ou intérimaires

Mission de présentation

⌘ Degré d'assurance modéré

car les procédures mises en œuvre ne sont pas de même nature ni aussi étendues que celles mises en œuvre dans un audit. Il est également inférieur à celui d'un examen limité

⌘ Rapport : expression d'assurance sous une forme négative sur la cohérence et la vraisemblance des comptes

Conclusion



- ⌘ Rôle de certificateur : un seul aspect du rôle d'assistance aux PME
- ⌘ sécurise l'information remise aux tiers
- ⌘ mais le développement à l'export et le financement de telles opérations nécessitent de la part du professionnel comptable d'autres compétences en matière de conseil aux entreprises